

Extrait du registre des délibérations

Séance du seize Avril deux mil dix huit

L'an deux mil dix-huit et le seize Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CHOFFY Patrick Maire.

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : LAVANNE Faosat, LEBLOND Valérie, MENAGER Véronique, MM : AUDINELLE Eric, DRAPPIER Ludovic, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, PLENOIS Benjamin

Absent(s) : Mme VALLEY Viviane, M. LHUILLERY Mickaël

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 10/04/2018

Date d'affichage : 10/04/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 17 avril 2018 et publication du 17 avril 2018.

A été nommée secrétaire : M. DRAPPIER Ludovic

SOMMAIRE

Réf : 2018_021 - REPRISE RESULTAT 2017 DU CCAS AU BUDGET COMMUNAL

Suite à la dissolution du C.C.A.S. de Boisseaux, par délibération du 26 septembre 2017, il a été constaté un excédent de 1290,71€.

Toutes les écritures de dissolution ayant été passé par Monsieur le trésorier en date du 28 février 2018, il y a lieu de procéder à un virement de crédit en augmentant le compte 002 en recettes par la contrepartie d'un compte de dépenses de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'effectuer une décision modificative :
 - Compte 002 : 1290,71€
 - Compte 6713 : 1290,71€

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2018_022 - SUPPRESSION DU POSTE DE 2ème ADJOINT SUITE A DEMISSION

Vu la lettre de démission de Mme MENAGER Véronique, 2ème adjointe, en date du 29 mars 2018, reçue en Mairie le 5 avril.

Considérant que le représentant de l'Etat a accepté cette démission le 10 avril 2018.

Considérant que Mme MÈNAGER Véronique a accusé réception de la notification par Madame la Sous-Préfète le 10 avril 2018.

Mr le Maire informe l'assemblée que, suite à cette démission, le conseil municipal a possibilité soit d'élire un nouvel adjoint, soit de supprimer le poste de 2ème adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de supprimer le poste d'adjoint vacant.
- **DECIDE** de modifier l'ordre du tableau du conseil municipal.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2018_023 - MODIFICATION DES INDEMNITES MAIRE ET ADJOINT

Vu les dispositions de la loi 2000-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité concernant le régime indemnitaire des élus locaux,

Vu l'article L 2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, I, 1er alinéa,

Vu la note d'information n° ARCB1632021C transmise le 16 mars 2017,

Vu la note ministérielle d'information n° INTB1801133C du 29 janvier 2018,

Vu la délibération n° 2018_020 du 16 avril 2018 supprimant un poste d'adjoint,

Considérant que pour améliorer la capacité financière de la commune, Mr le Maire propose de diminuer le montant des indemnités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- Fixe, à l'unanimité, le montant des indemnités du maire et de l'adjointe, à compter du 1er avril 2018 et pour la durée du mandat, comme suit :
 - Maire : 13.6% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
 - Adjoint : 5.20% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 17 avril 2018.

Le Maire

Patrick CHOFFY